REGLEMENT PARTICULIER 2025 / 2026

DFU13-7 (Féminin - U13)

Benjamines

ART. 1





Le Comité Départemental " **DISTRICT TERRIEN** " organise pour la saison 2025 / 2026, un championnat « DFU13-7 (Féminin - U13) » appelé :

DFU13-7 en 3 niveaux TD4, TD5, TD6

Les clubs doivent être en règle avec l'article 1 des règlements départementaux, régulièrementqualifiés pour la saison en cours et avoir vu leur candidature retenue par la Commission Sportive du **DISTRICT TERRIEN.**

Les matchs se joueront en 4 x 7 minutes.

Pas de prolongation en cas de résultat nul (sauf rencontre à élimination directe)

Intervalles: 1 min entre le 1^{er} et 2^{ème} QT et entre le 3^{ème} et 4^{ème} QT Mi-temps de 5 min entre le 2^{ème} et 3^{ème} QT.

ART. 2

L'horaire officiel des rencontres est fixé au SAMEDI 17H00 sauf horaire indiqué.

ART. 3

1ère PHASE

La 1ère phase du championnat se déroule en match aller-retour du 08 novembre 2025 au 14 décembre 2025 avec :

DFU13-7-P2 TD4: 2 poules de 4 équipes

- a) 2 équipes qui descendent du brassage départemental.
- b) Les équipes classées 2ème, 3ème et 4ème du brassage **DFU13-7 TD4** poule A.
- c) Les équipes classées 1ère du brassage **DFU13-7 TD5** des poules A, B et C.

DFU13-7-P2 TD5: 4 poules de 4 équipes

- a) L'équipe classée 5ème de la poule A du brassage **DFU13-7 TD4**.
- b) Les équipes classées 2ème, 3ème et 4ème des poules A, B et C du brassage **DFU13-7 TD5**.
- c) Les équipes classées 1er et 2ème des poules A, B et C du brassage **DFU13-7 TD6**.

DFU13-7-P2 TD6: 4 poules de 4 équipes

- a) Les équipes classées 5ème des poules A, B et C du brassage **DFU13-7 TD5.**
- b) Les 11 équipes restantes des poules A à D du brassage **DFU13-7 TD6** + 2 nouveaux engagements.

2^{ème} PHASE

Les équipes classées 1^{ère} du championnat DFU13-7-2 TD4 des poules A et B accèdent au championnat départemental.

La 2^{ème} phase du championnat se déroule en match aller-retour du 10 janvier 2026 au 5 avril 2026 avec :

DFU13-7-P3 TD4: 2 poules de 6 équipes

- a) Les équipes classées 2ème et le meilleur 3ème (au quotient FIBA) des poules A et B du championnat **DFU13-7-P2 TD4**.
- b) Les équipes classées 1^{ère} et les 3 meilleurs 2^{ème} (au quotient FIBA) des poules A à D du championnat **DFU13-7-P2 TD5.**
- c) Les 2 descentes sûres du département (2 poules uniquement Terrien) et les éventuelles autres descentes du département.

DFU13-7-P3 TD5 : 2 poules de 6 équipes

- a) Les équipes classées 4ème et le 3ème restant des poules A et B de **DFU13-7-P2 TD4**.
- b) L'équipe classée 2ème restante et les 3ème des poules A à D de **DFU13-7-P2 TD5**.
- c) Les équipes classées 1ère et le meilleur 2ème (au quotient FIBA) des poules A à D du championnat **DFU13-7-P2 TD6.**

DFU13-7-P3 TD6: 3 poules de 6 équipes

- a) Les équipes classées 4ème des poules A à D de **DFU13-7-P2 TD5**.
- b) Les 11 équipes restantes du championnat DFU13-7-P2 TD6.

ATTENTION: il est prévu 5 descentes du département, ce règlement sera ajusté en fonction des équipes du Terrien que l'on récupèrera ou pas. Cela signifierait que les 2ème concernés par la montée ne monteraient peut-être pas.

ART. 5

En cas de journée remise pour cause d'intempéries, la date de rattrapage est fixée au : 14/15 février 2026

ART. 6

PHASE FINALE

Les phases finales auront lieu comme suit :

DFU13-7-P4 TD4 et DFU13-7-P4 TD5

Les équipes classées 1^{ère} et 2^{ème} des poules A et B du championnat <u>DFU13-7-P3 TD4</u> et <u>DFU13-7-P3 TD5</u> participeront à des rencontres pour les **TITRES TD4 et TD5 BENJAMINES** comme suit :

½ finales Aller 2ème B contre 1er A 2ème A contre 1er B Retour 1er A contre 2ème B 1er B contre 2ème A

DFU13-7-P4 TD6

Les équipes classées 1ère et 2ème ainsi que les 2 meilleurs 3ème (au quotient FIBA) des poules A, B et C du championnat **DFU13-7-P3 TD6** participeront à des rencontres pour le **TITRE TD6 BENJAMINES** comme suit :

Les 1^{er} sont classés de 1 à 3 suivant "le quotient FIBA (soit le nombre de points marqués divisé par le nombre de points encaissés)".

Les 2^{ème} sont classés de 4 à 6 suivant "le quotient FIBA (soit le nombre de points marqués divisé par le nombre de points encaissés)".

Les 2 meilleurs 3^{ème} sont classés de 7 et 8 suivant "le quotient FIBA (soit le nombre de points marqués divisé par le nombre de points encaissés)".

1/4 finales secs* A) 1 contre 8 B) 2 contre 7

C) 3 contre 6 D) 4 contre 5

*les équipes les mieux classées au quotient FIBA auront l'avantage du terrain

½ finales aller ** Vaingueur D – Vaingueur A

Vainqueur C - Vainqueur B

½ finales retour** Vainqueur A – Vainqueur D

Vainqueur B - Vainqueur C

Les 1/4 finales secs auront lieu les 02 et 03 mai 2026

Les ½ finales aller auront lieu les 09 mai et 10 mai 2026

Les ½ finales retour auront lieu les 23 et 24 mai 2026

Les équipes classées de la 4^{ème} à la 6^{ème} place et les 3^{ème} non qualifiés (en TD4, TD5 et TD6) pour les phases finales disputeront des matchs de classement (sur engagement) les week-ends du 02/03 mai 2026, 09/10 mai 2026 et 23/24 mai 2026.

ART. 7

CONDITIONS DE QUALIFICATIONS

Pour les rencontres en aller-retour :

Une équipe est vainqueure d'une ½ finale ou d'un match de barrage lorsqu'elle obtient le meilleur score total sur l'ensemble des deux rencontres, aller et retour. Il ne peut donc pas y avoir de prolongations lors du match aller mais il peut y en avoir sur le match retour, même si le score n'est pas nul à la fin de celui-ci.

Exemple 1 : Match aller, Equipe A – Equipe B => 70 - 70 => pas de prolongations.

Match retour, Equipe B – Equipe A => 75 – 72 => Equipe B qualifiée.

Exemple 2 : Match aller, Equipe A – Equipe B => 72 - 74

Match retour, Equipe B – Equipe A => 85 - 87 => Prolongation

Fin de prolongation : 92 – 92 => Equipe B qualifiée.

Pour les rencontres sèches :

Une équipe est vainqueure d'un $\frac{1}{4}$ de finale, d'une $\frac{1}{2}$ finale ou d'une finale lorsqu'elle remporte son match sec. En cas de match nul à la fin du temps règlementaire il y aura une ou plusieurs prolongations.

ART. 8

FINALE TITRE

La FINALE aura lieu le 20 ou 21 juin 2026 (aucune dérogation possible)

Le vainqueur DFU13 TD4 recevra lors de la finale le trophée **DANIELE DEWEVRE**.

Le vainqueur DFU13 TD5 recevra lors de la finale le trophée **BERNARD VERKINDT.**

Le vainqueur DFU13 TD6 recevra lors de la finale le trophée **THIERRY WAESSEM**.

^{**} les équipes les mieux classées au quotient FIBA se déplaceront à l'aller et recevront au retour.

PARTICIPATION AUX PHASES FINALES

- a) Une joueuse non brûlée, licenciée et qualifiée avant le début de la 2eme phase du championnat, qui aura participé à au moins UNE rencontre en championnat d'un NIVEAU ET/OU CATEGORIE SUPERIEUR ne peut jouer dans la phase finale que si elle a disputé « environ les 2/3 des rencontres »* sur la 2e phase du championnat.
- b) Une joueuse non brûlée, licenciée et qualifiée au cours de la 2^{ème} phase du championnat, qui aura participé à au moins UNE rencontre en championnat de NIVEAU ET/OU CATEGORIE SUPERIEUR ne peut jouer dans la phase finale que si elle a disputé « environ les 2/3 des rencontres »* à partir de sa date de qualification.
- * « environ les 2/3 des rencontres » :

Pour une saison avec 10 rencontres jouées, cela équivaut à 6 rencontres jouées. Pour une saison avec 8 rencontres jouées, cela équivaut à 5 rencontres jouées.

Pour le point b), la Commission Sportive District Terrien calculera, selon la date de qualification, le nombre de rencontres qu'une joueuse qualifiée au cours de la 2^e phase doit avoir jouée pour participer aux phases finales.

Les règles a) et b) s'appliquent également aux poussines surclassées et aux mini-poussines surclassées. Exemples :

- une benjamine surclassée qui aurait joué au moins une rencontre en U15, ne pourrait participer aux phases finales DFU13-7 que si elle a joué environ 2/3 des rencontres.
- une poussine surclassée qui aurait participé à au moins une rencontre en U13 de niveau supérieur, ne pourrait participer aux phases finales DFU13-7 que Si elle a joué environ les 2/3 des rencontre de la 2^e phase.

Le nombre de participations peut être connu dans l'édition FBI, module Edition, gestion des éditions, choisir module : compétitions et édition : liste brûlage. Une colonne « nombre participation » est présente. En cas de doute n'hésitez pas à contacter la Commission Sportive District Terrien.